

☎ 04 76 85 59 59 - Poste 321 ou 427

Courriel : intendance-inscription.0380027y@ac-grenoble.fr

NOM de l'étudiant : Prénom :

CLASSE 2019/2020 : Classe 2020/2021 :

INSCRIPTION AU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT / CONTRÔLE D'ACCES

Je soussigné(e) M. / Mme :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Inscrit mon fils - ma fille en qualité d'élève pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Se référer à la page 3 et au [règlement](#) pour les précisions sur les régimes
- Demi-pensionnaire à la carte** (4,42 € le repas)
 - Demi-pensionnaire au forfait** (597€ le forfait année-scolaire)
 - Interne** (tarif année scolaire 1 870 €)
 - Interne Externé** (forfait année scolaire 1 550 €)
 - Externe**

[Tarifs 2020](#), les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

[Le Règlement du service restauration Hébergement](#) est consultable sur le site du lycée :

- **Pour les étudiants demi-pensionnaires à la carte, le compte de la carte est régulièrement approvisionné avant le passage au self** (pour information 44.20 € = 10 repas)
- **Pour les étudiants au forfait (demi-pensionnaire, interne-externé et interne), le premier versement vous sera demandé fin septembre 2020** (le mode de facturation repose sur le principe du forfait annuel payable trimestriellement).

Vous pourrez régler vos frais de repas à la carte, ou de demi-pension au forfait :

- soit en ligne (avec login et mot de passe) à l'adresse suivante :
<https://resto-scolaire.fr/champollion> (en cas d'oubli de votre identifiant et mot de passe, les réclamer à l'adresse : intendance-inscription.0380027y@ac-grenoble.fr ; pour les CPGE 1^{ère} année, un mail avec identifiant et mot de passe sera transmis avant la rentrée)
- soit par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Champollion
- soit en espèces à la caisse du lycée.

En cas de difficultés financières, il vous est recommandé de prendre contact avec le secrétariat de Mme la Provisoire adjointe des CPGE pour effectuer une demande d'aide au titre de la caisse de solidarité et/ou du CROUS.

En cas de perte ou de détérioration du badge, il vous sera demandé 6 euros pour son remplacement - tarif 2020 –

Autres aspects financiers :

Reprographie : le chèque de 40 € au titre de votre participation aux frais de reprographie sera déposé au service intendance avant le 10 septembre 2020.

Tout don par chèque au titre de la **caisse de solidarité** est également déposé au service intendance.

COORDONNÉES DU **RESPONSABLE FINANCIER**

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : et Commune :

Courriel de la famille :

..... @

Téléphone fixe : Téléphone portable :

A..... le

Signature du Responsable,

LA FICHE INTENDANCE EST A COMPLETER

ET A RENVOYER PAR MAIL

AVEC VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

A l'adresse mail :

intendance-inscription.0380027y@ac-grenoble.fr

Important : enregistrer et nommer vos fichiers (conserver le format pdf) :

- la **fiche intendance** avec le NOM et le PRENOM de l'étudiant : **NOM PRENOM.pdf**
- le RIB avec : **NOM PRENOM RIB.pdf**

Ensuite indiquer le **NOM PRENOM** de l'étudiant en **objet du mail**

MERCI de votre collaboration

LYCEE CHAMPOLLION

1, COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Service intendance

☎ 04 76 85 59 59 / poste 321

Courriel : intendance-inscription.0380027y@ac-grenoble.fr

Fiche intendance

Le Proviseur,
L'Agente comptable,

aux familles et aux élèves
du **CPGE**

DEMANDE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT / CONTRÔLE D'ACCES ANNEE 2020-2021

Réf : Le règlement du Service de Restauration et d'Hébergement / Les tarifs des prestations sont consultables sur le site du lycée [https://lycee-champollion.fr/rubrique Intendance](https://lycee-champollion.fr/rubrique_Intendance)

Le Lycée Champollion offre **cinq régimes possibles** :

- **Demi-pensionnaire à la carte** : déjeuner servi du lundi midi au vendredi midi.
Vous ne payez que les repas consommés, et vous créditez votre carte au fur et à mesure de votre consommation
- **Demi-pensionnaire au forfait** : déjeuner servi du lundi midi au vendredi midi inclus.
Vous vous inscrivez au forfait pour l'année scolaire, vous réglez en début de trimestre
- **Interne** : Petit-déjeuner, déjeuner, dîner et nuités du lundi au samedi, et petit dej. samedi matin
Ce choix n'est possible que si, à l'issue de la phase PARCOURSUP, vous êtes admis (e) à l'internat. Vous vous inscrivez au forfait pour l'année scolaire, vous réglez en début de trimestre
- **Interne-externé** : Petit-déjeuner, déjeuner et dîner servis du lundi petit-déjeuner au samedi petit-déjeuner (pas de nuités). Vous vous inscrivez au forfait pour l'année scolaire, vous réglez en début de trimestre
- **Externe** : ne demande pas l'accès au restaurant scolaire. Utilise le contrôle d'accès.

Les étudiants déjà inscrits en 2019-2020 doivent se réinscrire avec le présent dossier.

➤ **Tous les étudiants**, y compris les externes **doivent impérativement remettre un Relevé d'identité Bancaire** pour tout versement ou remboursement éventuel (voyage scolaire ou autre)

REMARQUE IMPORTANTE

Si lors de votre passage au réfectoire vous ne disposez pas de votre carte avec vous, ou si le solde de votre carte est insuffisant, vous ne serez pas accepté au restaurant scolaire. Il vous appartiendra de vous rendre au service Intendance afin de régulariser votre situation.

Nous attirons votre attention sur l'importance du choix de votre régime : demi-pensionnaire à la carte ou au forfait, interne, interne-externé : en effet ce choix vous engage pour **l'année scolaire**.

Vous voudrez bien **compléter l'imprimé ci-joint page 1 et 2.**

Avec nos remerciements,
L'agente comptable,
Sylvie MÉNARD

A Grenoble, le 24/06/2020
Le proviseur,
Alain MATTONE

1°) CHOIX DU REGIME :

Toute demande de changement de régime doit intervenir **avant le 25 septembre** et doit être sollicitée, par écrit, auprès du chef d'établissement. **Après cette date, le choix de régime retenu en septembre 2020 est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire sans changement possible.**

2°) MODALITES DE REGLEMENT :

Vous pouvez régler :

- **en ligne** (demander vos login et mot de passe à l'Intendance si vous les avez oubliés ou si vous ne les avez pas déjà reçus). Les CPGE 1^{ère} année recevront un mail avec leur identifiant et mot de passe quelques jours avant la rentrée
Accès au paiement en ligne à l'adresse suivante : <https://resto-scolaire.fr/champollion>
- par chèque, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée CHAMPOLLION
- ou en espèces à la caisse de l'établissement

3°) CALENDRIER DES PAIEMENTS – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Pour le trimestre Septembre-Décembre 2020
Paiement du trimestre avant le 30 septembre 2020

Pour le trimestre Janvier Mars 2021,
Paiement du trimestre avant le 15 janvier 2021

Pour le trimestre Avril Juin 2021
Paiement du trimestre avant le 15 avril 2021

4°) MODALITES DE REMBOURSEMENT :

Les repas non consommés en fin de période ou en fin d'année scolaire sont automatiquement reportés sur la période ou l'année scolaire suivante.

En cas de départ du lycée, les repas non consommés sont remboursés sur demande écrite.

Dans ce cas, et si vous avez changé de coordonnées bancaires au cours de l'année, vous fournirez votre nouveau Relevé d'Identité Bancaire avec votre demande de remboursement. Les imprimés de demande de remboursement sont disponibles au service intendance ou sur le site de l'établissement ([https://lycee-champollion.fr/ rubrique Intendance](https://lycee-champollion.fr/rubrique%20Intendance)).

Le badge est personnel et ne peut être prêté.

Tout badge perdu ou détérioré en cours de scolarité devra être racheté au tarif de 6 € - Tarif 2020

Autres aspects financiers :

Reprographie : le chèque de 40 € au titre de votre participation aux frais de reprographie sera déposé au service intendance avant le 10 septembre 2020.

Tout don par chèque au titre de la **caisse de solidarité** est également déposé au service intendance.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec Mme Hayate HADJADJI ou Mme Michèle MENDEZ au 04 76 85 59 59, ou par courriel à l'adresse : intendance-inscription.0380027y@ac-grenoble.fr

(Pages 3 et 4 à conserver)